Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026056-DE

Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-056

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Stevan VINCENDEAU ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.

Représentés : **Laurent MOUSSET par Laurent FRANKOWSKI**
Erwan MARIE par Véronique AUGUSTE
Lucien RAZA par Gildas DU HALGOUET

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 24 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

CESSION M DENIS ET M COUDRAY A LA GRIGNARDAIS POUR LA REALISATION DE L'AIRE DE REFUGE – NOUVELLES PARCELLES AO 206 ET AO 208

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation de l'aire de refuge à « La Grignardais », la commune fait l'acquisition de 10 m² issus des parcelles cadastrées AO 78 et 72 appartenant respectivement à Monsieur Jonathan DENIS et Monsieur Joseph COUDRAY.

Dans le prolongement des délibérations 2025-97 du 9 décembre 2025 et 2026-25 du 3 mars 2026, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de transmettre au Notaire les informations cadastrales transmises par le Cabinet Prigent qui a effectué la division parcellaire et de laquelle sont issues les parcelles désormais identifiées sous les références cadastrales **AO 206** d'une contenance de **5 m²** et **AO 208** d'une contenance de **5 m².**

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de division réalisé par le Cabinet PRIGENT et rappelle les conditions de la vente :

- **Vendeurs :** Monsieur Jonathan DENIS, propriétaire de la parcelle AO 208 d'une contenance de 5m² et Monsieur Joseph COUDRAY, propriétaire de la parcelle AO 206 d'une contenance de 5m².
- **Prix de vente :** 1 € le m², soit un montant total de 10 €.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026056-DE

- **Frais :** Les frais d'acte notarié et de géomètre liés à cette cession sont à la charge de la commune.

CONSIDÉRANT le plan de division et les conditions de la vente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- DECIDE d'acquérir les parcelles AO 206 et AO 208 d'une surface totale de 10m² au prix de 1€ le m² soit un total de dix (10) € ;
- **PRECISE** que les frais de géomètre et d'actes notariés seront supportés par la commune ;
- **CONFIE** la rédaction des actes notariés à l'étude de Maître LOUAIL notaire à Pleslin Trigavou ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 11 juin 2026.

Maire	Secrétaire de séance
	MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)